



- 5 ANS GARANTIE LIMITÉE SUR LES PIÈCES
- 5 ANS GARANTIE SUR LA MAIN-D'ŒUVRE
- 10 ANS GARANTIE LIMITÉE PIÈCE SUR LE COMPRESSEUR (modèle 85, 100, 115, et 130)
- 5 ANS GARANTIE LIMITÉE PIÈCE SUR LE COMPRESSEUR (modèle 55 et 65)
- GARANTIE À VIE LIMITÉE PIÈCE SUR L'ÉCHANGEUR DE TITANE

Cette garantie s'applique aux modèles Série « D » acheté en 2015 au Canada seulement.

TTI FABRICATION SE PORTE GARANT DE CET APPAREIL POUR LE CHAUFFAGE DE VOTRE PISCINE CONTRE TOUS DÉFAUTS DE FABRICATION SELON LA DURÉE CI-HAUT MENTIONNÉ. SI CET APPAREIL S'AVÈRE DÉFECTUEUX QUANT À SES MATÉRIAUX OU SA FABRICATION DURANT CETTE PÉRIODE, LE CONSOMMATEUR AURA POUR SEUL ET UNIQUE RECOURS LA RÉPARATION OU LE REMPLACEMENT DE CE PRODUIT SELON LES TERMES ENUMÉRÉS CI-DESSOUS.

LA GARANTIE LIMITÉE DONT IL EST QUESTION DANS CE DOCUMENT EST LA SEULE GARANTIE ÉCRITE SE RAPPORTANT À VOTRE THERMOPOMPE ÉLITE. TOUTES GARANTIES IMPLICITES ÉTABLIES PAR LES LOIS EN VIGUEUR, Y INCLUS LES GARANTIES IMPLICITES SE RAPPORTANT À LA QUALITÉ MARCHANDE OU À UN USAGE QUELCONQUE, SERONT LIMITÉES AUX DÉLAIS CITÉS DANS CETTE GARANTIE ÉCRITE.

CERTAINES JURIDICTIONS EXCLUENT LA PÉREMPTION DES DÉLAIS D'UNE GARANTIE IMPLICITE, IL SE PEUT DONC QUE LES PÉREMPTIONS CITÉES CI-DESSUS NE S'APPLIQUENT PAS DANS VOTRE CAS.

LES DOMMAGES CITÉS CI-DESSOUS SONT EXCLUS DE CETTE GARANTIE LIMITÉE:

1. Notre engagement de réparation sans frais se limite à 100km du point de vente du produit. Si votre appareil nécessite une réparation sous garantie et que vous habitez à plus de 100km d'un point de service, nous pourrions soit exiger que vous payez le temps excédentaire de voyage du technicien ou de payer les frais de transport de l'appareil à notre usine pour réparation.
2. La garantie est annulée si la réparation est effectuée par une personne autre qu'un technicien agréé par la Société TTI FABRICATION
3. Le réfrigérant n'est pas couvert par la garantie.
4. La garantie ne couvre pas les dégâts causés par la corrosion ou le gel. Le titane est couvert contre la corrosion mais n'est pas couvert contre le gel.
5. Les hoses à spa et les pièces en PVC qui font partis de l'échangeur au titane ne sont pas couvertes par la garantie à vie du titane mais sont couvertes par la garantie sur les pièces.
6. La durée de vie de la thermopompe est 10 ans. Donc, la garantie à vie se termine au dixième anniversaire. La thermopompe peut continuer à fonctionner longtemps après sa durée de vie. En effet, TTI Fabrication a fabriqués des thermopompes qui fonctionnent encore passées 25 ans.
7. Les dommages causés par des débits d'eau ne se situant pas entre 57 litres par minute (15 gallons américains) et 170 litres par minute (45 gallons américains) ne sont pas couverts par cette garantie.
8. Les dommages créés par une pression d'eau supérieure à 2 bars (30 PSI) circulant dans la thermopompe ne sont pas couverts par cette garantie.
9. Le remplacement des pièces qui ne fonctionnent plus ou sont défectueuses suite à une installation incorrecte, pour cause de négligence, de mauvais usage, ou d'abus par un personnel qui n'est pas agréé par le fabricant.
10. La thermopompe Élite est conçue pour un usage dans des piscines creusées ou hors-terre seulement. Si l'appareil est utilisé autrement que de la façon prescrite, le propriétaire libère le fabricant de toute responsabilité. Un usage autre que celui recommandé pour cet appareil annulera toute garantie.
11. Cette garantie n'assume aucune responsabilité pour blessures corporelles, et/ou dommages matériels, et/ou pour tout autre dommage indirect ou accessoire, quelle qu'en soit la cause. La garantie n'est pas transférable à un nouveau propriétaire ou à une nouvelle adresse.
12. Une preuve d'achat pourrait être exigible pour la réparation sous garantie. Assurez-vous de conserver vos documents de garantie ainsi que une preuve d'achat dans un lieu sûr.

13. La société TTI FABRICATION ne sera, en aucun cas, tenue responsable de façon contractuelle, ni par responsabilité civile ou de tout autre concept légal, des pertes économiques, des dommages indirects, spéciaux, fortuits ou conséquents même après avis de la possibilité de recours contre de telles pertes. Certaines juridictions ne permettent pas l'exclusion ou la limitation des dommages fortuits et conséquents, il se peut donc que mesures ne s'appliquent pas dans votre cas.

EXCLUSIONS DE LA GARANTIE MAIN D'ŒUVRE

La garantie main d'œuvre est seulement valide s'il y a une pièce défectueuse. Il n'y a pas de garantie main d'œuvre lorsque un appel de service est placé et qu'il n'y a aucun défaut sur le produit.

Voici quelques exemples de service main d'œuvre pas garanties :

1. Une mauvaise installation électrique et/ou plomberie.
2. Un voisin se plaint du bruit mais après vérification, le produit émet un bruit normal. Certaines villes ont des restrictions sur la distance de la ligne du voisin que votre produit Élite peut être installé.
3. Une vérification du produit pour s'assurer qu'il fonctionne bien.

PROCÉDURES DE GARANTIE

Aucune réclamation ne sera reconnue sous cette garantie limitée à moins que l'enregistrement soit fait sur notre site internet dans les trente (30) jours suivant la date d'achat (sauf au Québec et en Californie).

Vous devez enregistrer votre garantie sur www.chauffepiscine.ca/garantie.php.

La personne ayant acheté ce produit au détail est la seule à pouvoir soumettre une réclamation sous cette garantie limitée. Toute réclamation contre la société TTI FABRICATION sera limitée à un défaut de fabrication ou un défaut d'une pièce sous garantie, conformément aux clauses de cette garantie limitée. Pour que l'appareil soit réparé ou remplacé dans les délais de cette garantie, il doit être autorisé par notre centre de Service à la clientèle.

Vous pouvez joindre notre service à la clientèle au **450 646 3960 durant les heures normales de travail ou par internet à l'adresse suivante :**
www.ChauffePiscine.ca/appele-service.php

La société TTI FABRICATION se réserve le droit de réparer ou de remplacer toutes pièces défectueuses ou usagées couvertes par cette garantie limitée et de les renvoyer frais de renvoi payable à la livraison. La société TTI FABRICATION ne sera, en aucun cas, responsable de toute autre garantie ou représentation proposées par des tiers (individu ou société) au-delà des termes explicites de cette garantie limitée. Cette garantie vous donne des droits légaux spécifiques. Vous pouvez posséder d'autres droits qui peuvent varier d'une juridiction à l'autre. Ce produit est destiné au marché canadien seulement. Votre thermopompe pour piscine n'est pas garantie hors du Canada. Votre thermopompe Elite pour piscine est protégée par un brevet canadien et américain.



TTI FABRICATION
684 Place Trans-Canada
Longueuil, QC, J4G 1P1
Canada
Service à la clientèle : **450 646 3960**
Fax : 1 450 670 6106

Pour Service Rapide: www.ChauffePiscine.ca/appele-service.php